



**NOTE de PRÉSENTATION BREVE et SYNTHÉTIQUE
des COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2021 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

En 2021, la commune de Saint Martin du Mont dispose de 4 budgets :

- le Budget Principal
- le Budget Annexe – Local commercial Salon de Coiffure
- le Budget Annexe – Local commercial Epicerie
- le Budget Annexe – Local commercial Café Restaurant

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir et apporte en général une « plus-value » au patrimoine communal.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	MONTANT RÉALISÉ 2020	MONTANT RÉALISÉ 2021
011 - Charge à caractère général	264 071,07 €	326 081,09 €
012 - Charges de personnel	362 830,63 €	380 032,30 €
014 - Atténuation de produits	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	114 619,77 €	98 037,66 €
Dépenses de gestion des services	741 521,47 €	804 151,05 €
66- Charges financières	52 448,95 €	49 732,50 €
67 - Charges exceptionnelles	28 947,65 €	1 058,40 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	774,00 €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €
Total des dépenses réelles	822 918,07 €	855 715,95 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	6 475,40 €	8 006,30 €
TOTAL DES DEPENSES	829 393,47 €	863 722,25 €
RECETTES (T.T.C.)		
013 – Atténuations de charges	- €	6 115,86 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 295,27 €	82 891,32 €
73- Impôts et taxes	778 596,67 €	792 968,67 €
74 - Dotations, subventions et participations	235 446,74 €	225 636,40 €
75 - Autres produits de gestion courante	60 454,29 €	64 028,81 €
Recettes de gestion des services	1 120 792,97 €	1 171 641,06 €
77 - Produits exceptionnels	5 331,24 €	2 441,16 €
Total des recettes réelles	1 126 124,21 €	1 174 082,22 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	130,40 €	561,30 €
TOTAL des RECETTES	1 126 254,61 €	1 174 643,52 €

Excédent de fonctionnement reporté 2020 : 162 454,92 €

A/ Les dépenses de fonctionnement

sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent 44,41 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, 5 agents à temps plein et 6 agents à temps non complet.

Les dépenses de fonctionnement passent 829 393,47 € à 863 722,25 € soit une augmentation de + 4,139 %.

Pour rappel, l'année 2020 ayant vu une diminution des charges à caractère général compte tenu de la crise sanitaire avec fermeture des classes et confinement de mars à mai 2020.

- une augmentation des charges à caractère général
 - o augmentation des dépenses d'alimentation : fourniture par un traiteur en raison de l'arrêt maladie de l'agent en charge de la confection des repas
 - o augmentation des prestations de services : intervention de l'archiviste du Centre de Gestion de l'Ain
 - o entretien des bâtiments, des voies et réseaux.

- les dépenses d'ordre de transfert (042) entre sections concernent les amortissements (5 945.00 €) et les écritures comptables suite à la cession de 99 m² d'une partie du terrain situé derrière l'abribus de Confranchette le Bas en fonctionnement et investissement, cession pour un montant de 1 500 €.

B/ Les recettes de fonctionnement

correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine,...), aux impôts locaux (recette la plus importante : 624 858.00 € contre 616 371.00 € en 2020), aux dotations versées par l'Etat, à l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse 91 473.67 €, aux produits de gestion courante (locations appartements, location du gîte, salles, recouvrement chauffage collectif...). A noter, qu'en raison de la remise gracieuse de deux loyers, accordée par délibération du 22 novembre 2021, au titulaire du bail commercial du salon de coiffure, le reversement de l'excédent du Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure, soit 4 500.00 €, inscrit lors du vote du budget primitif n'as pas été effectué. Les recettes de fonctionnement passent de 1 126 254.61€ à 1 174 643.52 € soit une augmentation de 4.296 %.

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF
- de l'augmentation des recettes de produits des services (cantine), par rapport à 2020 où le restaurant scolaire a été fermé mars à juin 2020, mais en diminution par rapport à 2019 ;
- de la bonne tenue des droits de mutation + 2,024 % ;
- augmentation du produit de vente de bois par l'ONF pour un montant de 8 856 € ;
- augmentation des revenus des immeubles, malgré la fermeture des salles communales, dû en partie à la location du gîte communal en longue durée de mi-janvier à fin décembre 2021, + 14,455 %.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les dotations versées par l'Etat

- ⇒ DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) : 146 497 € baisses de 1 547 € par rapport à l'an passé

ANNEE	MONTANTS PERCUS	BAISSE de	%
2013	208 462,00 €		
2014	202 701,00 €	- 5 761 €	- 2.77 %
2015	182 239,00 €	- 20 462 €	- 10.10 %
2016	160 480,00 €	- 21 759 €	- 11.94 %
2017	150 678,00 €	- 9 802 €	- 6.11 %
2018	151 744,00 €	+ 1 066 €	+ 0.70 %
2019	148 044,00 €	- 3 700 €	- 2.44 %
2020	146 497,00 €	- 1 547 €	- 1.04 %
2021	142 816,00 €	- 3 681 €	- 2.51 %
2013/2021		- 65 646 €	- 31.49 %

- ⇒ DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : 39 231 € soit une hausse de 556 € par rapport à l'an passé

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de solidarité	29 298 €	30 203 €	32 651 €	34 251 €	37 603 €	37 932 €	38 384 €	38 675 €	39 231 €

- La fiscalité

Les taux des impôts locaux (article 73111)

Le produit fiscal perçu pour l'année 2021 s'élève à 624 858.00 € soit + 1,376 %.

La suppression progressive de la taxe d'habitation, sur les résidences principales a débuté en 2020 pour s'achever en 2022.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) dès 2021 au niveau local a deux conséquences :

- L'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière) ;
- La TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de THp des communes, mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur. Ce coefficient a pour objet de corriger chaque année – à la hausse ou à la baisse – les recettes de TFPB communale, après transfert de la part départementale en 2021. Il permet de neutraliser la sur-compensation ou la sous-compensation initiale du transfert de TFPB ; il intègre la dynamique de la base de la TFPB sans influencer sur la politique des taux de la commune.

De ce fait :

- Le transfert de la part départementale de TFPB a influé sur le taux que les communes ont voté à compter de 2021 au titre de cette taxe
- Pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, l'Etat perçoit le produit de la THp
- Les communes conservent le produit de la TH sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...) mais pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, le taux de TH appliqué sur le territoire de la commune reste égal au taux appliqué en 2019 soit 12,96 %.

les taux étant les suivants :

Le conseil municipal dans sa séance du 12 avril 2021, a décidé le maintien des taux.

LIBELLES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX d'IMPOSITION de la COMMUNE + TAUX DEPARTEMENTAL		soit	PRODUIT ATTENDU
Taxe Foncière propriétés bâties (TFB)	1 808 000,00	12,96%	13,97 %	26,93 %	486 894,00 €
Taxe Foncière propriétés non bâties (TFNB)	95 300,00	48,00%			45 744,00 €

Soit un total de **532 638 €**

A cela s'ajoute

- 24 661 € de compensation de TH
- 15 068 € d'allocations compensatrices
- 70 398 € de versement pour effet du coefficient correcteur qui est de 1.142166 **Soit un total de recettes au titre des contributions directes de 627 697 € (imputé à l'article 73111) + 15 068 € d'allocations compensatrices (imputé à l'article 74834)**

Produit attendu pour 2021 : 627 697 € et produit perçu 624 858 € soit 2 839 € de moins.

Pour rappel années précédentes :

	Taux 2016	Produit en 2016	Taux 2017	Produit en 2017	Taux 2018	Produit attendu 2018	Taux 2019	Produit attendu 2019	Taux 2020	Produit attendu 2020
Taxe Habitation	11,20%	271 824 €	12,00%	286 440 €	12,20%	288 960 €	12,70 %	321 056 €	12,70 %	337 820 €
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	12,00%	180 360 €	12,00%	191 280 €	12,96%	211 896 €	12,96 %	220 709 €	12,96 %	228 744 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	47,24%	42 705 €	47,24%	42 705 €	48,00%	45 830 €	48,00 %	45 504 €	48,00 %	45 888 €
TOTAL PRODUIT ATTENDU		494 889 €		520 429 €		546 686 €		587 269 €		
TOTAL PRODUIT PERCU		494 889 €		520 429 €		546 686 €		599 000 €		274 632 € + compensation pour suppression TH 337 820 € Perçu = 616 371 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (réalisé)
Restaurant scolaire	64 178,00 €	73 150,02 €	72 6013,00 €	85 943,93 €	41 777,22 €	72 415,72 €

On constate une augmentation des recettes de la cantine par rapport à 2020 où une baisse avait été constatée compte tenu de la fermeture du restaurant scolaire de mars à mi-juin 2020.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

Les produits réels de fonctionnement sont en baisse de 47 958.01 € entre 2020 et 2021 (+4,26 %) alors que les charges réelles sont en hausse de 32 797.88 € (+3.98 %).

Après remboursement du capital des emprunts (142 651 €), la capacité d'autofinancement nette s'établit à 175 153.97 €, soit 93.62 € par habitant, valeur comparable aux moyennes départementale, régionale et nationale des communes relevant de la même strate démographique (de 500 à 1 999 habitants).

II. La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
 - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2021 et réalisés au cours de l'année sont les suivants :

- Installation de 2 poteaux incendie à Soblay et Confranchette le Bas suite au changement de diamètre de canalisation d'eau potable.
- Programme de voirie : réalisation du programme de voirie initialement prévu en 2020
- Installation de vidéoprojecteurs : fourniture et installation de vidéoprojecteurs au plafond et écrans pour 2 classes primaires

✓ Equipements divers

- guirlandes de Noël pour illumination de rue
- isolements
- dalles amortissantes pour jeux de la cour de l'école maternelle
- 5 poubelles extérieures, 2 bornes de propreté, 5 cendriers muraux
- 1 chariot à livres pour 1 classe de l'école primaire
- Fourniture de 10 tables pliantes et 24 chaises pliantes avec chariots
- remplacement d'un onduleur pour protection ordinateur mairie
- 1 destructeur papier pour mairie

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	CRÉDITS OUVERTS BP + DM + RAR 2021	MANDATS ÉMIS	RESTES à RÉALISER
001 - Solde d'exécution négatif reporté de 2020			
10 - Dotations, fonds divers	11 929,00 €	6 433,66 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	144 700,00 €	142 651,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles (études...)			
21 - Immobilisations corporelles	80 500,00 €	23 633,22 €	1 710,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041 - Opération patrimoniales			
OPERATIONS			
205 - Poteaux incendie	20 700,00 €	4 985,78 €	
258 - Programme de voirie	50 000,00 €	28 062,67 €	
319 - Rénovation restructuration salle des fêtes	56 205,00 €		5 400,00 €
323 - Aménagement : réorganisation du cimetière	6 000,00 €		3 228,00 €
330 - Citerne incendie souple	2 500,00 €		2 500,00 €
332 - Vidéo projecteurs : écoles et mairie	7 100,00 €	6 255,36 €	
333 - Cimetière : fourniture et pose 3 totems	10 000,00 €		7 932,00 €
334 - Citerne incendie souple : le Multy	30 000,00 €		
335 - Aménagement sécuritaire : Confranchette le Bas et Soblay	54 000,00 €		54 000,00 €
336 - Aménagement sécuritaire : Stade de football et Tennis	100 000,00 €		
337 - Construction restaurant scolaire	155 000,00 €		
020 - Dépenses imbrévues (investissement)	24 520,77 €		
TOTAL des DÉPENSES	753 154,77 €	212 582,99 €	75 370,00 €

RECETTES (T.T.C.)	CRÉDITS OUVERTS BP + DM + RAR 2021	TITRES ÉMIS	RESTES à RÉALISER
001 - Excédent d'investissement reporté	226 490,77 €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-		
10222 - FCTVA	39 410,00 €	42 693,00 €	
10223 - TLE	-	- €	
10226 - Taxe d'aménagement	40 000,00 €	47 367,39 €	
10668- Excédent de fonctionnement capitalisé	220 000,00 €	220 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement	-		
1321 - Subvention établissements nationaux (statues)		1 056,00 €	
1321 - Subvention établissements nationaux	4 800,00 €		4 800,00 €
1322 - Région			
Extension restructuration salle multi activités	9 400,00 €	9 400,00 €	
1323 - Département			
Défiibrillateur	-	495,00 €	
13258 - Autres Groupement (participation Syndicat des Eaux	7 500,00 €	- €	
1347 - Dotation de soutien à l'investissement local (FSIL pour	81 609,00 €	81 610,05 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées			
165 - Dépôts et cautionnement reçus	2 000,00 €	553,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles (études...)	-	213,31 €	
21 - Immobilisations corporelles : annulation mandats		95,58 €	
26 - Participations et créances rattachées à des participations		- €	
024 - Produit des cessions	6 000,00 €	- €	
Total des recettes réelles	637 209,77 €	403 483,33 €	4 800,00 €
041 - Opération patrimoniales	-	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 945,00 €	8 006,30 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	110 000,00 €	- €	
Total des recettes d'Ordre	115 945,00 €	8 006,30 €	- €
TOTAL des RECETTES	753 154,77 €	411 489,63 €	4 800,00 €

Solde d'exécution positif reporté 2020 : 226 490.77 €

→ Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 212 582.99 €.

→ Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 411 489.63 €, réparties de la façon suivante

- FCTVA (42 693.00 €)
- Taxe d'Aménagement (47 367.39 €)
- subventions d'investissement (voir tableau)
- caution (553.00 €)

auxquels s'ajoutent

- 220 000.00 € d'affectation de résultat 2020 de la section de fonctionnement,
- 5 945.00 € d'amortissement,
- 2 061.30 € d'opérations patrimoniales suite à cession d'une partie du terrain situé derrière l'abribus de Confranchette le Bas,

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2021 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Ces crédits permettront la continuité des travaux engagés, sans attendre le vote du budget :

- o le règlement de la brosse pour le terrain synthétique de football (à la charge la commune)
- o la fin des travaux d'aménagement du carré B au cimetière
- o l'acquisition du terrain pour la réserve incendie en Très Vent,
- o l'acquisition d'un vidéo projecteur mobile
- o la fourniture et pose de 3 totems
- o l'aménagement sécuritaire des hameaux de Confranchette le Bas et Soblay

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2021 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 4 800 € et correspondent aux subventions restant à recevoir.

Le résultat de clôture 2021 de ce budget s'établit comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT	
dépenses	863 722,25 €
recettes	1 174 643,52 €
Résultat 2021 : excédent	310 921,27 €
Report excédent 2020	162 454,92 €
Soit excédent de fonctionnement 2021	473 376,19 €

SECTION d'INVESTISSEMENT	
dépenses	212 582,99 €
recettes	411 489,63 €
Résultat 2020 : excédent	198 906,64 €
Report excédent 2020	226 490,77 €
Soit excédent d'investissement 2021	425 397,41 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021	
Excédent	898 773,60 €

crédits de reports d'investissement

- ⇒ en dépenses 75 370.00 €
- ⇒ en recettes 4 800.00 €

III. Etat de la dette

En 2019, la commune ayant eu recours à l'emprunt pour le financement des travaux d'extension et restructuration de la salle multi-activités, la première échéance de ce prêt est intervenue au 15 janvier 2020.

De ce fait l'endettement de la commune se compose de 9 emprunts.

Le remboursement du capital des emprunts de la commune représente 142 651 € en 2021 contre 140 961.96 € en 2020.

L'encours de la dette total est de 2 113 679.75 € au 31 décembre 2021, soit 1 129.71 € par habitant.

Compte tenu des travaux réalisés au cours de ces dernières années, nécessitant le recours à l'emprunt, l'encours de la dette bancaire est en progression entre 2017 et 2019. Les travaux d'extension et restructuration de la salle multi-activités (salle des fêtes), étaient nécessaires compte tenu de la non-conformité du chauffage au fuel et des normes de sécurité obsolètes.

Le ratio de capacité de désendettement (encours total de la dette sur CAF brute) mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette, se situe pour la commune à 6.65 années en 2021 contre 7.45 années en 2020 et 8.59 années en 2019.

Capacité de désendettement = encours total de la dette/CAF brute
2 113 679.75 € / 317 804.97 € soit 6.65 années

*CAF brute = Capacité d'Autofinancement

IV. Les ratios de la commune*

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2021/ habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	457.36 €
Produit des impositions directes / population	333.97 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	627.52 €
Dépenses d'équipement brut / population	33.64 €
Encours de dette / population	1 129.71. €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	97.30 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	44.41 %
Dépenses de fonct + rembst dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85.03 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5.36 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	180.03 %

*Données calculées à partir de la population INSEE 2021 de Saint Martin du Mont soit 1 871 habitants

V. Les EFFECTIFS de la COLLECTIVITE et CHARGES de PERSONNEL :

La commune emploie 11 agents permanents dont 5 emplois à temps complet et un agent ayant deux emplois (animation et technique) :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet
Filière administrative :			
Attaché territorial	A	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Filière technique			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1	1
Adjoint technique		1	1
Filière sociale			
Agent spécial. ppal 2 ^{ème} classe écoles maternelles	C		2
Filière animation			
Adjoint d'animation	C		2

Les charges de personnel (chapitre 012) se chiffrent à 380 032.30 €. Elles représentent 44.41 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La moyenne nationale constatée dans la strate est de 44.00 % (données 2015).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
des
BUDGETS ANNEXES

↳ **Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure**

Section de fonctionnement

DÉPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	3 813.61 €	70 – Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	1.00 €	75 – Autres produits gestion courante	5 190.36 €
66 - Charges financières	0.00 €	002 – Excédent antérieur reporté	0.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	865.06 €		
022 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	4 679.67 €	Total recettes réelles	5 190.36 €
Total dépenses d'ordre	0.00 €	Total recettes d'ordre	0.00 €
Total dépenses de fonctionnement	4 679.67 €	Total recettes de fonctionnement	5 190.36 €

Excédent d'exécution reporté de 2020 : 3 731.05 €

Section d'investissement

DÉPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 – Remboursement d'emprunts	0.00 €	10 – Dotation fonds divers	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	0.00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	432.53 €
		001 – Solde d'exécution reporté	0.00 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	0.00 €	Total recettes réelles	0.00 €
Total dépenses d'ordre	0.00 €	Total recettes d'ordre	432.53 €
Total dépenses d'investissement	0.00 €	Total recettes d'investissement	432.53 €

Excédent d'exécution reporté 2020 : pas de section d'investissement

Le résultat de clôture 2021 de ce budget annexe s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 4 679.67 € - Recettes : 5 190.36 € → + 510.69 €
soit excédent de la section de fonctionnement : 3 731.05 € + 510.69 € = 4 241.74 €
- Section d'investissement :
Dépenses : 0.00 € - Recettes : 432.53 € → 432.53 €
soit excédent de la section d'investissement : 0 € + 432.53 € = 432.53 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 4 679.67 € correspondent :

- A l'installation
 - o pose et branchement d'un robinet de machine à laver 294.47 €
 - o pose et raccordement d'une prise bipolaire 190.00 €
 - o fourniture et pose d'un climatiseur réversible 3 196.14 €
- au règlement de la taxe foncière 2021 pour un montant de 133.00 €
- à une régularisation de centimes de TVA pour un montant de 1.00 €
- à la remise gracieuse des loyers d'avril et novembre 2020 du fait de la fermeture pour cause de COVID 865.06 €

En raison de cette remise gracieuse accordée par délibération du 22 novembre 2021, il a été décidé de ne pas reverser l'excédent au Budget Principal de la commune d'un montant de 4 500.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement d'un montant de 5 190.36 € correspondent

- aux loyers du bail commercial perçus en 2021

Le bail commercial du salon de coiffure a été renouvelé au 1^{er} décembre 2021 à la Sté ALLEVAN pour une durée de 9 ans, avec révision triennale, le loyer d'un montant de 432,53 € H.T. a été maintenu.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 432.53 € correspondent au dépôt de caution à la signature du bail commercial.

↳ Budget Annexe Local commercial Epicerie

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	2 360.00 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	0.97 €	75 - Autres produits gestion courante	4 231.80 €
66 - Charges financières	0.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	0.00 €		
022 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	2 360.97 €	Total recettes réelles	4 231.80 €
Total dépenses d'ordre	5 433.00 €	Total recettes d'ordre	3 314.00 €
Total dépenses de fonctionnement	7 793.97 €	Total recettes de fonctionnement	7 545.80 €

Excédent d'exécution reporté 2020 : 6 092.05 €

Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Remboursement d'emprunts	0.00 €	10 - Dotation fonds divers	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 716.64 €	001 - Solde d'exécution reporté	0.00 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	0.00 €	Total recettes réelles	0.00 €
Total dépenses d'ordre	3 314.00 €	Total recettes d'ordre	5 433.00 €
Total dépenses d'investissement	8 030.64 €	Total recettes d'investissement	5 433.00 €

Excédent d'exécution reporté 2020 : 8 668.91 €

Le résultat de clôture 2021 de ce budget annexe s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :
 Dépenses : 7 793.97 € - Recettes : 7 545.80 € → -248.17 €
 soit excédent de la section de fonctionnement : - 248.17 € + 6 092.05 € = 5 843.88 €
- Section d'investissement :
 Dépenses : 8 030.64.00 € - Recettes : 5 433.00 € → -2 597.64 €
 soit excédent de la section d'investissement : -2 597.64 € + 8 668.91 € = 6 071.27 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 7 793.97 € correspondent :

- au règlement de la taxe foncière 2021 pour un montant de 480.00 €
- à une régularisation de centimes de TVA pour un montant de 0.97 €

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 7 545.80 € correspondent

- aux loyers du bail commercial perçu en 2021 pour 4 231.80 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 8 030.64 € correspondent :

- aux opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.
- la fourniture et pose d'un climatiseur réversible 4 716.64 €

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 5 433.00 € correspondent :

- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

Budget Annexe Local commercial Café Restaurant

Section de fonctionnement

DÉPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	3 368.40 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	0.00 €	75 - Autres produits gestion courante	14 272.02 €
66 - Charges financières	2 416.16 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	3 320.25 €		
68 - Dotations amorti. et provisions	201.00 €		
022 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	9 305.81 €	Total recettes réelles	14 272.02 €
Total dépenses d'ordre	13 092.00 €	Total recettes d'ordre	4 455.00 €
Total dépenses de fonctionnement	22 397.81 €	Total recettes de fonctionnement	18 727.02 €

Excédent d'exécution reporté 2020 : 3 395.66 €

Section d'investissement

DÉPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Remboursement d'emprunts	9 712.88 €	10 - Dotation fonds divers	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	001 - Solde d'exécution reporté	0.00 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	9 712.88 €	Total recettes réelles	0.00 €
Total dépenses d'ordre	4 455.00 €	Total recettes d'ordre	13 092.00 €
Total dépenses d'investissement	14 167.88 €	Total recettes d'investissement	13 092.00 €

Excédent d'exécution reporté 2020 : 4 718.55 €

Le résultat de clôture 2021 de ce budget annexe s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 22 397.81 € - Recettes : 18 727.02 € → - 3 670.79 €

soit excédent de la section de fonctionnement : - 945.12 € + 3 395.66 € = - 275.13 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 14 167.88 € - Recettes : 13 092.00 € → - 1 075.88 €

soit excédent de la section d'investissement : - 1 075.88 € + 4 718.55 € = 3 642.67 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 22 397.81 € correspondent :

- aux travaux de remplacement d'un réducteur de pression 266.08 € et suite à dégâts des eaux, remplacement de placoplâtre 450.00 €

- au règlement de la taxe foncière 2021 pour un montant de 755.00 €

- au remboursement au Budget Principal de la commune des frais de chauffage de l'année 2021 pour un montant de 864.00 €

- au règlement des intérêts de l'emprunt pour un montant de 2 416.16 €

- à la remise gracieuse des loyers d'avril, mai et novembre 2020 du fait de la fermeture pour cause de COVID pour un montant de 3 320.25 € (délibération du 18 janvier 2021)

- à la constitution de provisions pour créances douteuses d'un montant de 201.00 €

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 13 092.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 18 727.02 € correspondent :

- aux loyers du bail commercial perçu en 2021 pour un montant de 13 551.90 €.

- au remboursement par le titulaire du bail du chauffage collectif pour un montant de 720.12 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

A noter que le bail commercial a fait l'objet d'une révision au 12 octobre 2021, le bail de 9 ans, prendra fin le 11 octobre 2021.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 14 167.88 € correspondent :

- au règlement du capital de l'emprunt pour un montant de 9 712.88 €.

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 13 092.00 € correspondent :

- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 13 092.00 €.

L'encours de la dette total est de 54 760.16 € (capital + intérêts) au 31 décembre 2021, soit 29.26 € par habitant.

Fait à Saint Martin du Mont, 28 février 2022

Le Maire
Brigitte DONGUY

